

République Française  
Département du Loiret



Mairie  
1 bis, avenue de la Libération  
45700 VILLEMANDEUR

## Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de Villemandeur séance du Mardi 17 Octobre 2023

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du Mardi 17 Octobre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
MONTARGIS  
Le : 24/10/2023  
Et  
Publication du : 24/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/10/2023.

**Présents :** Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

**Excusés ayant donné procuration :** Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, Mme LECONTE Catherine à M. LEMAIRE Jean-Claude, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIGENT André

**Excusé :** M. MAHÉ Bernard

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme DE MEDTS Michelle

### 2023-060 – COMPTE RENDU DE LA DÉCISION PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCISION N° 2023-19 : CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE - Mme Nathalie GODOT**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020052 du 04/07/2020 donnant diverses délégations au Maire pour faciliter la gestion des affaires courantes de la commune, notamment l'article 8 lui permettant de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 6 ans,

Considérant la demande de Mme Nathalie GODOT, pour louer un bureau au centre socio-culturel de Villemandeur, pour y exercer une activité d'infirmière, à compter du 1er septembre 2023,

**En conséquence, Le Maire décide :**

- De conventionner avec Mme Nathalie GODOT, pour lui louer à compter du 1er septembre 2023, un bureau au centre socio-culturel de Villemandeur, d'une superficie de 9 m<sup>2</sup>, pour un montant mensuel de 180,00 € nets, pour y exercer une activité d'infirmière.
- Cette location prendra la forme d'une convention d'occupation précaire et révocable d'un an renouvelable par tacite reconduction, deux fois pour la même durée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 24/10/2023



**Le Maire,**

**Denise SERRANO**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Michelle DE MEDTS**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet://www.telerecours.fr